



TRIATHLON DE MESQUER

02 Juin 2011

INSCRIPTION TRIATHLON DECOUVERTE OU SPRINT

Nom :
Prénom :
Né(e) le : / / Sexe : H / F
Adresse :
Code Postal : ville :
E-Mail :
Tél domicile :
Tél portable :
Club de triathlon :
N° de licence FFTRI :
Non Licencié(e) (Cochez si vous n'êtes pas licencié(e) FFTRI)

Découverte : 300 m – 10 Km – 2,5 Km	Sprint : 750 m – 20 Km – 5 Km
Licencié.....15€ <input type="checkbox"/>	Licencié.....20€ <input type="checkbox"/>
Non Licencié..... 15€ <input type="checkbox"/>	Non Licencié.....27,5€ <input type="checkbox"/> (+7,50€= Pass journée assurance FFTRI)

Renseignements: 02 40 23 71 43 - <http://www.tri-cote-damour.fr/site2010/>

Bulletin d'inscription à renvoyer à l'adresse suivante :

LELIEVRE Frédéric
Triathlon Côte d'Amour
14 chemin du pré du verger
• 44350 GUERANDE

A joindre obligatoirement à l'inscription :

- La photocopie du certificat médical de « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » ou La photocopie de la licence FFTRI 2011. (l'original du certificat ou de la licence devra être présenté le jour de l'épreuve).
- Le règlement par chèque à l'ordre du Triathlon Côte d'Amour.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve (règlement FFTRI) et m'engage à le respecter.

Le

Signature

INFORMATIONS

INSCRIPTIONS

Toutes nos épreuves sont limitées à 250 participants. Nous vous encourageons à vous inscrire le plus tôt possible.

Toute inscription le jour de la course sera majorée de 5€.

Toute inscription devra être accompagnée du bulletin d'inscription signé, de la photocopie de la licence 2011 FFTRI (ou pour l'épreuve découverte en relais : FFN-FFCT-FFC-FFA), ou d'un certificat, de « non contre indication à la pratique du triathlon en compétition », datant de moins d'un an et des frais d'engagement. En cas de non participation aux épreuves, les triathlètes ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

REGLEMENT DES EPREUVES

Règlement basé sur le cahier des charges de la FFTRI.

Le port du casque est obligatoire ainsi que la combinaison isotherme en cas de température de l'eau inférieure à 16°C.

Les coureurs doivent respecter le code de la route.

Le drafting n'est pas autorisé.

Pas de temps limite à l'épreuve.

Le médecin attaché à l'épreuve pourra suspendre tout concurrent pour raison médicale.

A savoir : « Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, les distances si des circonstances exceptionnelles les y obligeaient.

En cas d'annulation des épreuves pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation, les droits d'inscriptions restent acquis. »

ASSURANCES/RESPONSABILITES

Tous les concurrents et l'organisation sont couverts en responsabilité civile par les assurances de la FFTRI. Tous les concurrents certifient avoir été informés de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident lors de la signature de leur licence 2011. Le comité d'organisation décline toute responsabilité :

- En cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route.
- En cas de défaillance consécutive à un mauvais état de santé.
- En cas de non respect des consignes de sécurité.
- En cas de perte, de vol, de dégradation du matériel.
- Chaque concurrent s'engage à ne chercher en aucun cas, dans le présent et à l'avenir, la responsabilité des organisateurs en cas de perte, de vol ou de dégradation de matériel ou suite à un accident durant l'épreuve voire une maladie relative à celle-ci.

CHRONOMETRAGE

Il sera réalisé par une société tiers. Les résultats seront disponibles sur le site du TCA.

DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser l'image des participants à des fins de promotion de la station ou de l'épreuve, excepté si un concurrent s'y oppose au préalable par courrier.

ARBITRAGE

L'ensemble des épreuves est soumis aux règles d'arbitrage de la FFTRI, disponible à cette adresse : http://www.fftri.com/plugins/fckeditor/userfiles/file/REGLEMENTATION/RGF_2011_version%20web.pdf

COURSES

Un dossard doit être porté au dos pour la partie vélo et un autre à l'avant pour la course à pied. La ceinture porte-dossard est autorisée.

Triathlon Découverte et relais :
Epreuve ouverte aux non-licenciés comme aux licenciés (à partir de la catégorie minime).
*Distances : 300 m – 10 km – 2,5 km.

Triathlon Sprint :
Epreuve individuelle ouverte aux non-licenciés comme aux licenciés (à partir de la catégorie cadet).
*Distances : 750 m – 20 km – 5 km.

Tous les concurrents devront satisfaire aux conditions indiquées dans le paragraphe "INSCRIPTIONS"

ORGANISATION ET RENSEIGNEMENTS :

<http://tri-cote-damour.fr/site2010>

02 40 23 71 43

- E-mail :

triathlon.cote.damour@gmail.com